

## **Concours photo Instagram « Livre en partage »**

### **Règlement**

#### **Article 1 – Objet du concours**

À l'occasion des Journées européennes du Patrimoine, La Ville du Havre, par l'intermédiaire de la Direction de la Lecture publique et de l'accès à la Connaissance (désigné ici comme « organisateur »), organise un concours photo sur le réseau social Instagram, du 15 au 30 septembre 2018.

Le thème : Le Livre en partage

Les participants sont invités à partager, via le réseau social Instagram, leurs moments de lecture.

#### **Article 2 – Modalités de participation**

La participation au concours est ouverte du samedi 15 septembre 2018 à 10h au dimanche 30 septembre 2018 à 19h (heure de Paris), à toute personne de plus de 18 ans, résidant en France Métropolitaine, à l'exclusion de toute personne ayant participé à l'élaboration directe dudit règlement ainsi que leur famille proche.

Sur Instagram, chaque participant doit publier sa photo selon les modalités suivantes :

- s'abonner au compte des bibliothèques municipales du Havre (@lh\_biblio)
- activer son compte en mode « public » durant toute la durée du concours, jusqu'à la remise des prix le samedi 5 janvier 2019.
- la publication de la photo doit obligatoirement comprendre dans la description : la mention du compte @lh\_biblio, le #LivreEnPartage

#### **Article 3 – Limitation de participation**

La participation est limitée à trois visuels par participant (même compte Instagram, même pseudo) selon le procédé décrit ci-dessus.

La participation est exclusivement limitée au support Instagram. Aucune participation par courrier ou par tout autre support ne sera prise en compte.

Toute tentative de fraude de la part d'un participant entraînera ipso facto la nullité de sa participation.

#### **Article 4 – Exposition**

Une exposition d'une sélection de photo sera organisée dans les bibliothèques municipales du Havre entre le samedi 1<sup>er</sup> décembre 2018 au samedi 12 janvier 2019.

La participation au présent jeu implique, pour les photos qui seront sélectionnées par le jury, que les participants acceptent que leur(s) photo(s) soi(en)t exposée(s) dans les bibliothèques municipales du Havre du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 12 janvier 2019.

Les photos exposées seront sélectionnées uniquement parmi les participations conformes au règlement.

Un jury, composé de bibliothécaires et nommé par l'organisateur, sélectionnera une trentaine de photos parmi toutes celles postées. Le jury évaluera plusieurs critères : respect du thème, technique, esthétisme, originalité, émotion.

L'organisateur se réserve le droit de refuser toute photographie :

- ne respectant pas le thème imposé ;
- dont la qualité technique serait jugée insuffisante pour être exploitée (netteté/éclairage) ;
- vulgaire ;
- diffamatoire ;
- en contradiction avec les lois en vigueur ;
- faisant appel à la haine raciale ;
- violant de quelque manière que ce soit les droits d'un tiers et notamment les droits de la personnalité (nom, image etc.) ;

Les auteurs des photos sélectionnées pour être exposées seront contactés par le biais d'un commentaire posté sous la photo sélectionnée par le compte Instagram de l'Organisateur (LH Biblio).

À la fin de l'exposition, les participants dont les photos ont été exposées pourront récupérer gratuitement le tirage papier de leur photo. Pour cela, ils devront se présenter à l'accueil de la bibliothèque Oscar Niemeyer, aucun envoi ne sera réalisé par voie postale.

#### **Article 5 – Prix**

Parmi la trentaine de photos sélectionnée pour l'exposition, plusieurs prix seront décernés :

- Trois prix des bibliothécaires seront décernés après un vote des équipes des bibliothèques municipales du Havre. Un premier prix, un second prix et un troisième prix décernés par ordre de préférence.
- Un prix du public sera décerné après vote du public sur le site où l'intégralité de la sélection sera visible : Bibliothèque Oscar Niemeyer, entre le 1<sup>er</sup> décembre 2018 à 10h et le 29 décembre 2018 à 17h. L'Organisateur mettra à disposition du public des bulletins de vote et des urnes.
- Un prix des internautes sera décerné à la photo ayant reçu le plus de « J'aime » sur Instagram. La photo récompensée sera celle qui, parmi les photos sélectionnées pour l'exposition, a recueilli le plus de « J'aime » à la date du samedi 29 décembre 2018 à 12h.

Les lauréats seront contactés par message privé sur Instagram le mercredi 2 janvier 2019 et recevront leur prix durant un temps de convivialité organisé à la bibliothèque Oscar Niemeyer le samedi 5 janvier 2019.

En cas d'absence lors de la cérémonie de remise des prix, les lauréats auront deux mois pour récupérer leur lot à l'accueil de la bibliothèque Oscar Niemeyer. Aucun envoi de lot ne se fera par voie postale.

Les lauréats du prix du public, du prix des internautes et du premier prix des bibliothécaires recevront un beau livre sur la photographie. Les lauréats des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> prix des bibliothécaires recevront chacun un lot surprise. Les lots offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu de la part de ces derniers à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à un échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

#### **Article 6 – Droits photographiques**

Les participants attestent sur l'honneur qu'ils sont titulaires des droits d'auteurs des photographies proposées et que les personnes identifiables qui se trouveraient sur les photos envoyées ont donné leur accord.

Les participants s'engagent, par leur participation, à accepter l'utilisation et la diffusion par le réseau des bibliothèques municipales du Havre des photographies postées dans le cadre du concours, sur les supports numériques et les réseaux sociaux de l'organisateur (Instagram, Facebook et Twitter), sans restriction ni réserve, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, dans le cadre de cette communication. Les photos seront publiées sous le pseudonyme de leur auteur tel que précisé sur Instagram.

#### **Article 7 – Protection des données à caractère personnel**

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur âge. Toute fausse déclaration entraîne l'élimination immédiate de la participation du candidat et le cas échéant la restitution du lot dans le cas où celui-là aurait été remis au gagnant.

Les participants pourront demander à ne pas figurer ou être retirés du fichier à tout moment.

Les informations recueillies feront l'objet d'un traitement informatique par l'organisateur destiné à organiser ce concours. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'Organisateur à l'adresse suivante : Bibliothèque Oscar Niemeyer, 2 place Oscar Niemeyer – 76600 LE HAVRE ou par mail ([biblio-webmaster@lehavre.fr](mailto:biblio-webmaster@lehavre.fr))

#### **Article 8 – Décision des organisateurs**

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier, à tout moment, le présent règlement et à prendre toute décision qu'elle pourrait estimer utile pour l'application et l'interprétation du règlement.

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

Toute question relative à l'application et/ou l'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement et selon la nature de la demande par l'Organisateur.

Fait au Havre, le 01 septembre 2018